

RMA AUDIT
Société Anonyme
Au capital de 232 500 euros
Siège social : 1 Route des Deux Lions
37200 TOURS

87 B 582

R.C.S. TOURS 342 934 502



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 2009 05346A
DU 30 JUN 2009**

L'an deux mille neuf, le 30 juin à 9 heures, au siège social à Tours,

Les actionnaires de la Société RMA AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle.
Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre-Alain MILLOT préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Marc REMONDEAU et Monsieur Alain AUCOUTURIER, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Marc-Olivier COURGEON, assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Alain NEZ, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, soussignés, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent ensemble plus du quart des titres composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2008,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes de l'exercice,

1

Les cinq administrateurs ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et qu'ils n'exerçaient aucune fonction et n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Alain NEZ.

L'Assemblée Générale nomme, en remplacement de Monsieur Guy BRAULT, Commissaire aux comptes suppléant, la Société SOREX, Société Anonyme au capital de 400 000 euros, dont le siège est 3 rue Fernand Forest – 49000 Angers, immatriculée au RCS d'Angers sous le n° 063 200 877, pour une durée de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain NEZ et la Société SOREX, ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient, le premier, le renouvellement de son mandat, le second ce mandat.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Certifié conforme
Le Président